

### Plan de redressement – Procédures collectives

***Vous vous apprêtez à entrer dans une procédure judiciaire. Vous souhaitez préparer un plan de redressement réaliste et viable.***

#### Notre réponse

- ▶ Vous accompagner auprès des instances judiciaires
- ▶ Préparer avec vous un plan de redressement réaliste pour votre exploitation acceptable par vos créanciers

#### Pour qui ?

- ▶ Les exploitants assignés en redressement judiciaire par un créancier
- ▶ Les exploitants demandant l'ouverture d'une procédure

#### Les +

- ▶ Un intermédiaire entre vous et les instances judiciaires
- ▶ L'expertise de la chambre sur les dossiers concernant des exploitations agricoles

#### A noter

- ▶ Tarifs et conditions sur demande

#### Notre prestation

#### Conseil individuel

- ▶ Analyse économique de la situation (structure de l'exploitation, atouts et handicaps etc.)
- ▶ Préparation de la déclaration de cessation des paiements si nécessaire
- ▶ Accompagnement personnel dans l'environnement peu connu des instances judiciaires
- ▶ Apport des éléments de compréhension et de suivi des procédures en cours
- ▶ Estimation de votre capacité de remboursement et proposition d'un échéancier adapté
- ▶ Plusieurs rendez-vous durant la procédure (12 à 18 mois), avec à minima un contact téléphonique avant chaque audience

#### Nos engagements

- ▶ Accompagnement aux audiences
- ▶ Remise aux instances judiciaires d'une proposition de plan de redressement développée avec vous
- ▶ Accompagnement dans la première année de mise en place du plan de redressement

### Contacts

#### TGI de Mâcon



**Gaëlle SUZANNE**  
Conseillère spécialisée

Tél 06 40 47 74 60  
06 75 35 19 08  
gsuzanne@sl.chambagri.fr

#### TGI de Chalon-sur-Saône



**Martine DESPREAUX-ROBELIN**  
Conseillère spécialisée

Tél 03 85 72 43 36  
06 75 35 19 08  
mdespreaux@sl.chambagri.fr